

Pouvoir s'opposer
Toujours proposer

PENSEZ CFTC CDC



TRIBUNE CFTC

Réorganisation de la Banque des Territoires et du réseau :

La Direction du réseau et 6 Directions Régionales : Corse, Grand Est, Normandie, Occitanie PACA, et Pays de Loire voient évoluer leur fonctionnement une organisation qui se voudrait plus lisible et proche des enjeux des territoires .

Les réorganisations des Directions Régionales concernées ont déjà débuté, dans les faits chacune des DR met en place son plan d'actions en tenant compte de ses besoins spécifiques afin d'atteindre le schéma d'organisation cible précisé lors du dernier CUEP : clarifier les rôles, simplifier les organisations, pourvoir les nouvelles fonctions, accompagner le changement, repositionner certains personnels....

A la CFTC nous espérons qu'au-delà de discours rassurants et d'organigrammes revus et corrigés, cette énième réorganisation ait pour conséquence immédiate de permettre à chaque collaborateur de trouver sa place au sein de la BdT afin de pouvoir remplir la mission qui lui est dévolue au sein de la Caisse des Dépôts. Nous soulignons que la réussite de changements dépend des Directeurs Régionaux qui les dirigent, de leur écoute, de l'accompagnement et des moyens humains mis en place.

Réorganisation des sites de Metz et Paris de la DRS Etablissement Angers-Paris :

La Direction des Retraites et de la Solidarité a présenté (avant d'être officialisé lors de son prochain séminaire) son projet d'évolution d'organisation des sites de Metz et de Paris qui entraîne le transfert de l'activité Ircantec du site Parisien vers Angers, l'accroissement de la polyvalence des agents sur du multi-fonds, la mutualisation des moyens etc, etc.

De nombreuses réunions déjà organisées à l'échelle locale, n'ont pas toujours permis aux personnels de connaître leurs fonctions ni même parfois de donner sens aux nouveaux organigrammes qui leur ont été présentés...quant à ceux qui connaissent déjà leur positionnement ils sont bien souvent inquiets par la charge de travail à laquelle ils devront faire face.

La CFTC CDC ne demande pas que ces changements soient synonymes « *d'épanouissement* » mais bien que ces restructurations successives permettent à chaque agent d'avoir devant lui une perspective d'avenir malgré les nombreux départs en retraite prévisible et les profondes secousses que vont subir le monde des retraites et les agents qui y travaillent.

La CFTC CDC sera extrêmement vigilante durant les mois à venir sur les conséquences que toutes ces réorganisations auront sur les personnels et se méfie toujours, par expérience, des réorganisations « légitimées » par la soi disant participation des personnels.



Point d'étape sur le projet de la création d'un grand Groupe Financier Public constitué par la Caisse des Dépôts, La Poste et la CNP

La CDC a pour projet de devenir l'actionnaire majoritaire du groupe la Poste et de créer ainsi le plus grand pôle financier public existant.

C'est à peu près dans ces termes que lors du CMIC qui s'est déroulé rue de Lille le 22 mai 2019, Éric Lombard, Directeur général de la Caisse des Dépôts (CDC), a présenté aux représentants des organisations syndicales Groupe CDC présentes les grands contours de cette nouvelle structure publique.

Garanti par la loi Pacte adoptée par le parlement la semaine dernière, ce projet et son montage en cours de finalisation devrait permettre à la CDC de détenir désormais environ 60% du capital du groupe la Poste qui elle-même détiendrait environ 62 % de CNP Assurance.

Répondant à une double commande, la CDC, avec ce projet propose de pouvoir redonner une dynamique au développement des territoires, permettre au Groupe la Poste de retrouver un nouveau souffle mais aussi la création avec CNP Assurance d'un bancassureur de grande envergure susceptible de concurrencer les plus grandes banques françaises dès janvier 2020.

Les 250 000 agents et 9000 bureaux de poste du Groupe La Poste viendront sans conteste enrichir de façon conséquente le maillage territorial déjà existant du groupe CDC constitué par 120 000 personnes, 34 agences régionales de la Banque des Territoires, 28 agences de Bpifrance et enfin par 20 agences de la SCET.

La Caisse des Dépôts conserve son autonomie et confirme son rôle dans les missions d'intérêt général qui lui sont confiées par l'Etat. Majoritaire au conseil d'administration de La Poste avec 12 représentants de la CDC, la Caisse des dépôts s'est aussi assurée de pouvoir poursuivre la transformation du Groupe La Poste déjà initiée depuis quelques années afin de compenser la baisse de distribution du courrier en diversifiant ses missions par des services de proximité.

La direction générale a assuré vouloir conserver l'ensemble des structures déjà existantes de ce nouveau pôle public mais se laissant quand même la latitude de reformuler les missions et les prérogatives de chacun afin qu'elles soient complémentaires et couvrent l'ensemble des besoins des territoires.

Les Maisons de services au public (MSAP), dispositif cher à l'Etat, conçu et opéré par la CDC, devrait être accueilli au sein des bureaux de Poste.

Le 11 juillet prochain, à l'occasion d'un CMIC, le cabinet d'expertises SECAFI mandaté, début avril 2019, par les organisations syndicales du Groupe CDC devrait être en mesure de présenter les résultats présentés par le rapprochement de ces 2 groupes.

Le syndicat CFTC du Groupe CDC appelle d'ores et déjà la mise en place d'un accord de groupe étendu qui scellerait cette alliance et assurerait aux personnels des 2 groupes ainsi qu'à ceux de la CNP:

- de maintenir les effectifs en fonction dans chacun des groupes,
- un développement structurel respectueux des missions de chacun,
- des perspectives d'évolution intéressantes, voir de mobilités volontaires,
- mais aussi la garantie pour tous les personnels de conserver au minima les droits acquis issus des accords d'entreprise déjà négociés.

Le syndicat CFTC du Groupe CDC espère qu'une réunion entre le Directeur général de la CDC, le PDG de la Poste et les organisations syndicales des deux groupes promise par Éric LOMBARD soit organisée très rapidement afin que soit réaffirmé officiellement aux personnels des 2 Groupes :

- qu'aucun changement de statut n'est prévu,
- que ce rapprochement n'impactera pas les effectifs,
- qu'aucun changement d'organisation n'est à l'ordre du jour,
- que ce rapprochement n'aura pour le moment aucun impact sur les instances représentatives du personnel

